

Point d'actualités Coronavirus – Maroc / Tunisie (18/04)

FAM d'après informations SER / CAA de la zone



MAROC

2685 cas positif, 137 décès et 314 personnes guéries

Nouvelles mesures prises par les autorités marocaines :

- Le confinement, entré en vigueur le 20 mars, est prolongé de 30 jours, jusqu'au 20 mai, a annoncé le conseil de gouvernement, samedi 18 avril, à Rabat ;

Dernières prévisions macroéconomiques du FMI et de la Banque Mondiale. Le FMI et la Banque Mondiale ont actualisé leurs projections macroéconomiques pour le Maroc pour l'année 2020. Le FMI table sur : une croissance négative de 3,7 % (en raison des baisses de la valeur ajoutée agricole de 3,0 % et du PIB non-agricole de 3,8 %) ; un déficit courant de 7,8 % ; un déficit budgétaire de 7,1 % ; une dette du Trésor de 73,7 % ; une dette externe totale de 38,1 % ; une augmentation du taux de chômage à 12,5 %. Le Fonds prévoit ainsi une contraction du PIB marocain plus faible que pour celui de l'Algérie (de 5,2 %) et de la Tunisie (de 4,3 %). Les dernières prévisions de la Banque Mondiale pour le Maroc sont plus optimistes, le bailleur multilatéral anticipant une diminution du PIB de 1,7 %. Les deux institutions internationales projettent toutefois un rebond de la croissance marocaine en 2021 à +4,8 % (FMI) ou +5,5 % (Banque Mondiale).

Comité de Veille Economique (CVE) : nouvelles mesures de soutien à l'économie. Le CVE, chargé d'instruire les mesures d'atténuation de la crise économique, a tenu sa quatrième réunion de travail le mardi 14 avril. Il en ressort, outre des assouplissements administratifs relatifs aux retards d'exécution des entreprises titulaires de marchés publics, le report au 30 juin 2020 des délais des déclarations de revenus pour les personnes physiques le souhaitant et l'exonération des compléments d'indemnités versés au profit des salariés de l'économie formelle (dans la limite de 50 % du salaire mensuel net moyen).

Filières agricoles et alimentaires

Covid-19: Les exportations de produits maraîchers du Maroc augmentent de 3%

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire décrété dans plusieurs pays, notamment au Maroc, pour lutter contre le Covid-19, le secteur agricole et de la pêche maritime maintiennent leurs activités le long de la chaîne de valeur des produits depuis la production jusqu'à la commercialisation, y compris à l'export.

Veillant en priorité à l'approvisionnement suffisant et régulier du marché national, les professionnels du secteur agricole et de la pêche maritime, grâce à une forte mobilisation de l'ensemble des intervenants, ont permis le maintien des équilibres à l'échelle de tous les maillons de la chaîne de valeur, depuis la production jusqu'à la mise sur les marchés des produits, notamment sur les marchés d'exportation.

Ainsi, en dépit du contexte spécifique imposé par le Covid-19, les activités d'exportation se maintiennent et se déroulent dans de bonnes conditions.

Les exportations des produits maraîchers ont atteint durant cette saison au 14 avril 2020, un volume de l'ordre de 876.000 tonnes, enregistrant une croissance de 3% par rapport à la saison précédente, arrêtée à la même date (848.900 tonnes).

Concernant les **fruits rouges**, les exportations ont enregistré une forte croissance durant cette campagne, avec un volume de l'ordre de 68.400 tonnes au 14 avril 2020, enregistrant une croissance de 27% par rapport à la campagne précédente à la même date (54.000 tonnes).

L'export de la pastèque enregistre également une bonne performance, passant de 5900 tonnes à 11.900 tonnes et du melon qui a connu une embellie à l'export de +18%.

Les **agrumes** affichent pour leur part un repli de l'ordre de 30% à cause du recul de la production au titre de cette campagne. Il n'en reste pas moins que la valeur des exportations se maintient à un bon niveau grâce à la bonne tenue des prix sur les marchés internationaux.

Concernant les produits de la mer, le volume exporté durant cette campagne au 14 avril 2020, est de l'ordre de 496.400 tonnes, contre 481.200 tonnes durant la même période de la campagne précédente, enregistrant une croissance de 3%.

Rappel : dans le cadre des mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19, les exportateurs des produits alimentaires agricoles et maritimes ont adopté au niveau de leurs unités des mesures strictes de sécurité et d'hygiène. Parmi ces mesures, le renforcement du dispositif d'hygiène du personnel au sein des structures de conditionnement et de transformation, la désinfection régulière des locaux et moyens de transport, le contrôle de la température des employés pour éviter l'accès aux personnes potentiellement atteintes de la maladie aux locaux des unités, la mise à la disposition du personnel des moyens de protection (masques et gants) et le respect des distances de sécurité nécessaires entre le personnel pour réduire les risques de contamination.

Besoin pour le ramadan, pas de pénurie en vue :

Produits d'origine animale : ils seront disponibles en quantités suffisantes et à des prix stables pendant le mois de Ramadan, a assuré le ministère de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts. A l'issue d'une réunion entre Aziz Akhannouch et le président de la Fédération des chambres d'agriculture, leurs présidents régionaux et le président de la COMADER, il a été indiqué :

- que les volumes de lait pasteurisé produits mensuellement dépassent la demande, en plus du niveau des stocks et de la production du lait UHT.
- La production prévisionnelle pour le Ramadan devra dépasser les 110 millions de litres de lait pour une demande estimée à 100 millions de litres.
- Pour les dérivés laitiers, notamment le beurre, la consommation moyenne mensuelle se situe à 1.200 tonnes et celle du mois de Ramadan peut atteindre 1.500 tonnes, soit 25% de plus. Ces besoins seront largement assurés par les stocks constitués de la production nationale et du beurre importé, indique-t-on.
- Pour les viandes, la quantité de viandes rouges disponible (bovines, ovines et caprines) est suffisante pour couvrir les besoins de consommation nationale pendant le mois sacré. L'offre en viandes blanches couvre aussi la demande et est estimée à plus de 50.000 tonnes par mois, outre 600 millions d'œufs disponibles.

Produits d'origine végétale :

Pour les cultures légumières, la production issue des récoltes hivernales couvre nettement les besoins de consommation des mois d'avril et mai, qui coïncident avec le mois de ramadan. De même, le programme d'installation des cultures printanières se poursuit à un bon rythme avec une réalisation de 77% à aujourd'hui, et la production de tomate couvre largement les besoins du mois sacré, estimés à 90.000 tonnes, avec une disponibilité de 120.000 tonnes pour ce même mois. En ce qui concerne les fruits, en dehors des oranges, dont les prix sont plus élevés que ceux de l'année précédente à cause d'une baisse de production, les fruits comme les pommes et les bananes sont disponibles à des prix stables. Même situation pour les légumineuses les plus utilisées durant ce mois (les lentilles et les pois chiches) qui affichent une stabilité des prix et se situent à des niveaux raisonnables.

Suivi de la Commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et du contrôle des prix et de la qualité :

L'évolution de la situation du marché montre que les prix des fruits et légumes continuent de baisser. L'approvisionnement des marchés nationaux en produits de première nécessité (fruits et légumes, viandes...) maintient toujours sa stabilité. Le suivi régulier de l'approvisionnement fait ressortir une baisse de 5% des prix de la tomate et de l'oignon sec, ainsi que de 5,5% de l'oignon vert. Le prix de la pomme de terre s'est rétracté de 3%, au moment où celui des carottes a reculé de 4%. La baisse des prix concerne également le poulet vivant (-3%) au moment où les prix des viandes rouges et des légumineuses se sont stabilisés.

S'agissant du contrôle des prix et de la qualité des denrées alimentaires, les comités provinciaux et locaux mixtes de contrôle ont procédé entre le 1er et le 12 avril au contrôle de 22.000 points de vente en gros et au détail et des entrepôts de stockage. Ces opérations ont abouti à la constatation de 340 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires.



TUNISIE

866 cas positifs, 37 décès et 43 personnes guéries

Nouvelles mesures du gouvernement Tunisien :

Une série de décrets-lois a été adoptée le 13 avril 2020, portant notamment sur l'accompagnement du tissu économique face au Covid-19.

Le conseil des ministres du 13 avril 2020 a adopté une série de 12 décrets-lois, en vertu de l'article 70 de la Constitution autorisant le chef de gouvernement à légiférer par ordonnance. Ils ont été publiés le 15 avril 2020 au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT). Parmi ces décrets, le décret-loi N°2 du 14 avril 2020 concerne la suspension provisoire de certaines dispositions du Code du travail. Il ne peut ainsi plus y avoir de fin de contrat de travail (CDI et CDD) suite à une circonstance exceptionnelle ou à un cas de force majeure. Par ailleurs, il devient impossible de licencier ou de suspendre le travail sans avoir obtenu au préalable l'avis de la commission régionale ou de la commission centrale de contrôle du licenciement. Le décret-loi N°4 du 14 avril 2020 concerne les mesures sociales exceptionnelles et provisoires pour l'accompagnement des entreprises et la protection de leurs salariés lésés par les répercussions du confinement total. Il prévoit notamment des indemnités provisoires et exceptionnelles ainsi que le report de paiement des cotisations à la charge des employeurs dans le régime légal de sécurité sociale au titre du deuxième trimestre de l'année 2020, et ce, pour trois mois sans appliquer de pénalités de retard. Ce décret-loi définit les entreprises lésées comme étant les entreprises affiliées à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), dont l'activité est provisoirement interrompue à cause du confinement total. Enfin, le décret-loi N°5 du 14 avril 2020 porte sur la retenue d'un jour de travail au titre de l'année 2020 au profit du budget de l'Etat. Cette contribution concerne les personnes physiques parmi les salariés et pensionnés de nationalité tunisienne, sauf ceux dont le revenu annuel net ne dépasse pas 5 000 TND, ainsi que les salariés des entreprises du secteur privé concernés par les dispositions du décret-loi n° 2020-4 du 14 avril 2020 mentionné ci-dessus. Par ailleurs, un accord salarial visant à maintenir le versement des salaires du secteur privé du mois d'avril a été signé le 14 avril 2020 entre l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA). Si l'essentiel de la rémunération sera prise en charge par l'entreprise, 200 TND seront accordés au titre de l'aide exceptionnelle de l'Etat. Pour les salariés qui ne sont pas déclarés à la CNSS, l'employeur a la possibilité de les déclarer dans un délai d'un mois, sans pénalités de retard.

Plusieurs acteurs prévoient en 2020 la récession la plus grave depuis l'indépendance de la Tunisie (-**4,3% pour le FMI, et -3,8%** pour M. Ben Hammouda, économiste et ancien Ministre des finances de la Tunisie (2014-5) ; **Le chômage passerait de 14,9% à 18,8%**, avec 158 000 chômeurs supplémentaires en 2020.

Import/export :

Le déficit commercial à prix courants sur les trois premiers mois de l'année 2020 a diminué de -11,8% en glissement annuel : Il s'élevait à -3,51 Mds TND fin mars 2020, contre -3,97 Mds TND fin mars 2019. La baisse des exportations en valeur (-11,2% en g.a. à 10,51 Mds TND fin mars 2020) est comparable à celle des importations en valeur (-11,4% en g.a. à 14,02 Mds TND).

Selon les données à prix constants, la baisse des importations en valeur (prix constants, base 2015) a été plus marquée sur les trois premiers mois de 2020 en g.a. (-15,1%) que la baisse des exportations (-13,5%). **Sur le plan sectoriel, seules les exportations du secteur agroalimentaire ont augmenté sur les trois premiers mois de 2020 (+9,9% en g.a. en valeur), en lien notamment avec la hausse des exportations d'huile d'olive (+42,1% en g.a.)**. L'ensemble des autres secteurs ont enregistré une baisse des exportations en valeur, particulièrement prononcée dans le secteur de l'énergie (-22,6% en g.a.) et du textile, habillement et cuirs (-18,7%). Les importations ont également baissé dans l'ensemble des secteurs à l'exception de l'énergie (+8,1% en g.a.). La baisse a été particulièrement marquée dans les industries mécaniques électriques (-16,6% en g.a.). In fine, le déficit énergétique représentait 50,1% du déficit commercial total du pays fin mars 2020.

Sur le plan bilatéral, le déficit commercial en valeur de la Tunisie fin mars 2020 était lié principalement aux échanges avec la Chine (-1,3 Md TND en mars 2020, contre -959 M TND le mois précédent), la Turquie (-592 M TND, après -453 M TND en février), l'Algérie (-556 M TND, après -373 M TND en février), l'Italie (-394 M TND, après -114 M TND en février) et la Russie (-319 M TND, après -159 M TND en février). A contrario, la Tunisie a enregistré fin février 2020 un excédent commercial vis-à-vis de la France (+843 M TND, après +687 M TND en février), l'Allemagne (+286 M TND, après +245 M TND en février), la Libye (+285 M TND, après +235 M TND en février), et le Maroc (+135 M TND, après +84 M TND en février).

Filières agricoles et alimentaires

Tunisie : Importation record de céréales au cours des deux premiers mois de l'année.

L'Observatoire national de l'agriculture (ONAGRI) vient d'annoncer jeudi 16 avril 2020 que les prix des céréales pratiqués sur le marché international au cours de la première quinzaine du mois d'avril 2020 à l'exception de l'orge fourrager, ont connu une hausse à un moment où la Tunisie s'apprête à recevoir les quantités demandées au cours du mois de février 2020. Selon les données de l'Observatoire, la Tunisie a acheté 150 mille tonnes d'orge fourrager les 20 et 26 février 2020 au prix de 206 dollars (593 dinars) la tonne. Les charges devraient arriver aux ports tunisiens au cours des mois d'avril et mai 2020. Les achats ont porté également sur 125 mille tonnes de blé tendre le 24 février 2020 à un prix moyen de 233 dollars la tonne (672 dinars), ces quantités seront dans les ports durant les mois d'avril et mai 2020.

Globalement et rien qu'au cours des deux mois de l'année 2020, les importations des céréales ont porté sur une quantité de 275 mille tonnes pour une valeur de 60.2 millions de dollars soit l'équivalent de 173 millions de dinars. Les importations ont monté en flèche au terme du premier trimestre pour atteindre 823.4 millions de dinars et ce, selon les données de l'institut national de la statistique (INS) pour représenter 53% des importations des produits alimentaires du pays. En effet, ces dernières semaines, on observe presque partout une demande accrue sur la farine et la semoule (produits subventionnés) devenues objets de contrebande et spéculation dès le début de la crise Covid-19.